


COMMUNE DE THEY SOUS MONTFORT

	<p>PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 05 JUN 2026</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice : 09 Nombre de Conseillers présents : 08 Nombre de Conseillers votants : 08 Suffrages exprimés : 08</p>
---	--	---

Le VENDREDI 05 JUN 2026 à 18 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mai 2026, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Etaient Présents : Monsieur CAMUS Patrice, Mesdames CHOLE Elisabeth, DAVID Agnès et KIRTZ Adeline, Messieurs COMESSE Cyrille, NOEL Hugues et POINSOT Brice.

Absent(s) Excusé(s): Madame BOILEAU

Absent(s) Non Excusé(s):

Conformément à l'article L 2121.15, Madame CHOLE Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 2026-35 - DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL - ELECTION SENATORIALE
- 2026-36 - SUBVENTION
- 2026-37 - CONSULTATION COMPETENCES DU SDEV 88
- Questions diverses
- Informations du maire

2026-35 - DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL - ELECTION SENATORIALE

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2026-28

Le conseil municipal,

_ Vu la circulaire ministérielle NOR :INTA/2015957j du 30 Juin 2020, le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 et l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026

_ Considérant que le délégué principal est élu au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1^{er} tour, relative au 2^d) ;

Madame KIRTZ CRAMOISI Adeline se présente comme candidate.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants :	08
Nombre de voix abstention :	0
Nombre de voix contre :	0
Nombre de voix pour :	08

Nombre de voix pour obtenir la Majorité absolue : 6 (six)

a obtenu :

- Madame KIRTZ Adeline conseillère municipal de They sous Montfort 8 (huit) voix

Par Conséquence : Madame KIRTZ Adeline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué principal**.

Le conseil municipal,

_ Vu la circulaire ministérielle NOR :INTA/2015957j du 30 Juin 2020, le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 et l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026

_ Considérant que le délégué suppléant est élu au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1^{er} tour, relative au 2^d) ;

Messieurs CAMUS Patrice et Mesdames BOILEAU Marion et CHOLE Elisabeth se présentent comme candidats

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 08
Nombre de voix abstention : 0
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 08

Nombre de voix pour obtenir la Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur CAMUS Patrice et Mesdames BOILEAU Marion et CHOLE Elisabeth 8 (huit) voix

Par Conséquence : Monsieur CAMUS Patrice et Mesdames BOILEAU Marion et CHOLE Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués suppléants**.

2026-36 – SUBVENTION

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 300 € à l'Association Les Montots.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et avec la majorité absolue,

EST FAVORABLE pour accorder une subvention de 300 € pour l'Association Les Montots.

2026-37 – CONSULTATION COMPETENCES DU SDEV 88

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

LE TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN, POUR LES ANNEES 2027, 2028, 2029 ET 2030

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par arrêté préfectoral n° DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 04/12/2025,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23/03/2022 pour l'investissement et 04/12/2025 pour l'entretien,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et avec la majorité absolue,

-
- **DECIDE DE TRANSFERER** la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET L'ENTRETIEN, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,
- **INDIQUE** que la commune **NE DISPOSE PAS** d'un contrat d'entretien en

SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
Boileau Marion	CHOLE Elisabeth
DAVID Agnès	KIRTZ Adeline

COMESSE Cyrille

NOEL Hugues

POINSOT Brice

